

Communication du Conseil administratif Conseil municipal du 28 septembre 2021

Droit de préemption relatif à la parcelle 7875 - promesse de vente concernant des droits indivis

Le Conseil administratif a été sollicité pour se prononcer sur ce dossier. Il s'avère que le droit de préemption par la commune ne peut être exercé au stade de la promesse, mais qu'il pourra l'être au moment (ultérieur) de l'acte de vente. Cette décision est prise sur la base de la jurisprudence présentée par la juriste de l'Etat.

Droits de préemption relatifs aux parcelles 4522 et 8458 (Sezenove) Après sollicitation, le Conseil administratif a décidé formellement de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles 4522 et 8458 pour les raisons suivantes

- parcelles de taille réduite
- sans d'enjeu urbanistique
- situées au cœur d'une zone rurale.

L'Etat a également indiqué renoncer à son droit sur ces deux parcelles.

Cyberattaques

Le Conseil administratif a été informé par l'ACG que celle-ci prend très au sérieux l'attaque qu'a vécu une commune vaudoise cet été. La protection des systèmes d'informations (SI) est une préoccupation permanente et prioritaire à l'ACG qui l'applique au travers du SIACG. Ainsi, le SIACG a diffusé une série de documents qui rassemblent les mesures de protection organisationnelles et explicitent le dispositif et les ressources dédiées à la sécurité des SI. Ces documents vous seront transmis par courriel dès demain.

Nous vous encourageons à en prendre connaissance et à mettre en œuvre les bonnes pratiques exposées. Celles-ci sont également relayées auprès des collaboratrices et collaborateurs de la mairie.

Easyvote

Dans le cadre du programme de législature 2020-2025, le Conseil administratif a décidé de mettre la jeunesse au cœur de son action politique et d'en faire un axe prioritaire. Dans ce contexte, initier la jeunesse à la vie politique et motiver les 18-25 ans à exercer leur droit de citoyen à travers le vote est l'une des initiatives que la commune souhaite promouvoir. Ainsi, la commune a souscrit à la démarche « Easyvote » et va offrir, à chaque votation de l'année et dès le mois de novembre prochain, une brochure, laquelle informe sur les objets en votations de manière facilement compréhensible et politiquement neutre. Grâce à la brochure easyvote, la jeunesse bénéficiera d'une vue d'ensemble des objets en votation, comprendra mieux de quoi il s'agit et découvrira les arguments des partisans et des opposants.

Déjà utilisée dans plusieurs communes, cette initiative a prouvé son efficacité pour encourager le vote des jeunes et augmenter le taux de participation de cette population.

Questions posées lors du CM du 15 juin 2021

Au sujet de la gérance du restaurant du Tennis Club, Mme Marconi se demandait s'il était possible de clarifier les relations entre gérant, commune et tennis. Elle demandait également si une convention avait été signée et si la commission ad hoc aurait un droit de regard.

Un contrat de concession commerciale de restauration concernant l'exploitation du restaurant du tennis-club de Bernex a été établi. Ce contrat fixe les règles, les modalités d'organisation et de fonctionnement du restaurant. Ces règles, définies par la Mairie, abordent tous les aspects de la gestion du restaurant : horaires d'ouverture, quantité et qualité des prestations, loyer, tarifs, approvisionnement, fournisseurs, La Mairie est garante du respect de la bonne exécution du contrat et un comité de suivi, composé notamment de représentants de la Mairie et du tennis Club, a été mis en place.

Parallèlement, la convention entre la Mairie et le tennis Club est en cours de révision.

M. Perrier faisait part de plusieurs questions :

relayant des locataires de la Fondation Block, il demandait si le Conseil administratif, par l'intermédiaire du service social, pouvait essayer de contacter des médecins de Bernex pour que l'un ou deux d'entre eux s'annonce afin de reprendre la certification de l'aptitude à la conduite des personnes qui ont plus de 75 ans, évitant ainsi à celles-ci d'aller jusqu'en ville pour cet examen.

Cette situation est en effet problématique et fâcheuse pour cette population. Toutefois et malheureusement, il n'entre pas dans les attributions du Service social de procéder à du démarchage auprès des médecins de Bernex pour les inviter à être agréés par l'Office cantonal des véhicules.

- au sujet de la salle communale de Lully, plusieurs versions du texte de la délibération votée et acceptée par le Conseil municipal de septembre 2020 auraient été publiées et M. Perrier voulait savoir laquelle est la version officielle.

Une seule délibération a été publiée sur le site, sur CMNet et sur les piliers publics, il s'agit de la numéro 1251 du 15 septembre 2020.

- suite à des informations qu'il a reçues, M. Perrier se demandait si M. le Maire n'avait pas induit le Conseil municipal en erreur lors du vote en septembre 2020 de la délibération concernant le projet de Lully. Le Chef du service des votations et élections, aurait indiqué que celle-ci était contraire et en violation de la loi, conformément à l'article 6 du Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes B6 05.01.

Le Service des Affaires communales (SAFCO) exerce une surveillance sur les délibérations des communes. Les délibérations validées par le Canton sont conformes à la loi. Aucune délibération n'a fait l'objet d'un refus par l'autorité de surveillance.

- M. Perrier demandait si le Conseil administratif pouvait produire la convention signée avec la Fondation de la commune de Bernex pour le Logement (FCBL) pour la promesse d'achat de la salle de spectacle et quand cette convention avait été signée.

Il n'y a pas de convention entre la FCBL et la commune à ce sujet, comme déjà indiqué dans une réponse à une question déjà posée au Conseil municipal.

- M. Perrier voulait savoir si le Conseil administratif pouvait produire le budget annuel de fonctionnement de cette salle de spectacle.

Le concept d'exploitation de la salle de spectacle est en cours d'élaboration. Le budget de fonctionnement sera produit à partir de l'établissement de ce concept. Il fera partie du budget communal et sera donc débattu au sein du Conseil municipal.

- M. Perrier demandait enfin au Conseil administratif quand les travaux de la salle de spectacle et des logements débuteront.

Les travaux devraient commencer d'ici la fin de l'année ou début de l'année prochaine au plus tard.

Mme Chassot constatait que les travaux d'aménagement du tram avançaient à grands pas et posait deux questions à ce sujet :

des monticules de terre étaient présents sur l'ancien parking P+R situé à l'entrée de Bernex.
Est-il prévu de planter des arbres sur ce périmètre, après que l'on ait abattu une forêt à cet endroit ?

Conformément au dossier PAP (autorisation), les monticules resteront et une rangée d'arbres a déjà été plantée le long de la rote de Chancy. Il n'y aura pas d'autre plantation sur ce secteur hormis une simple végétalisation (prairie et zones arbustives sur le sommet de la butte). Pour mémoire le bilan est de 314 arbres abattus et 542 plantés.

- Surprise de voir le tronçon au début de la rue de Bernex fermé à la circulation, Mme Chassot demandait si une communication avait été faite à la population à ce sujet, quand et par qui.

Ce type de communication est du ressort de l'Etat et la commune relaie systématiquement et dans les meilleurs délais toutes les informations relatives aux chantiers et travaux communiquées par ce dernier. Dans le cas présent, l'information a été publiée au mois de mai, avant les travaux, sur le site communal.